

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 novembre prochain, un collectif d'organisations polonaises organise une manifestation à Varsovie, dont le mot d'ordre sera « Assez de l'enfer pour les femmes ! Nous exigeons l'avortement légal ! ».

Cette marche en faveur du droit à l'avortement est la conséquence de la plus récente tentative de remise en question de ce droit par la Ligue des Familles Polonaise, qui vient de déposer une proposition de modification de la Constitution, visant à voir reconnaître la « protection de la vie humaine dès sa conception » dans un contexte d'enjeux politiques préélectoraux.

En clair, l'objectif est de rendre l'avortement illégal dans presque tous les cas, y compris les plus dramatiques.

Les femmes polonaises ont déjà subi par le passé une restriction drastique de leur droit à l'avortement. La loi actuelle n'autorise, en effet, l'interruption de grossesse que dans trois cas : lorsque la vie ou la santé de la femme est menacée, en cas de malformation grave ou de maladie inguérissable du fœtus et lorsque la grossesse est le résultat d'un délit (viol ou inceste). Dans les faits, ces conditions ne sont même pas respectées car un nombre grandissant de femmes qui répondent à ces critères se voient malgré tout refuser l'accès à un avortement dans les hôpitaux publics.

Non seulement l'interdiction de l'avortement est une violation des droits fondamentaux des femmes, mais elle est de fait inefficace. Les données officielles indiquent qu'il y aurait environ 150 avortements par an en Pologne, alors que les centres indépendants estiment le nombre d'avortements illégaux, pratiqués dans des cliniques privées, entre 80 000 et 200 000 par an.

La situation est devenue telle que le Comité des droits humains de l'ONU a soulevé le problème dans ses observations et ses recommandations pour la Pologne en octobre 2004. Cela a aussi été évoqué dans le rapport de l'Union européenne sur les droits humains au sein de l'UE préparé par Network Experts en 2004 et 2005.

Constatant une remontée en puissance de l'ordre moral et religieux et des extrémismes dans le monde avec des conséquences dramatiques pour les droits des femmes, nous tenons à exprimer notre solidarité avec les associations pro-avortement de Pologne qui luttent contre cette régression dramatique pour les femmes. Nous ne pouvons que saluer leur courage vu le climat délétère qui règne actuellement en Pologne avec l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

Nous appelons les mouvements de femmes, les syndicats, les partis politiques et plus largement la société civile à se mobiliser pour relayer en France la marche des organisations polonaises et pour dénoncer toutes tentatives, y compris en France, de remise en question des droits des femmes.

Rassemblons-nous, le samedi 4 novembre 2006 à 15H00, aux abords de l'Ambassade de Pologne, Esplanade des Invalides, Métro : Varenne ou Invalides.

A.N.C.I.C.

C.A.D.A.C.

M.F.P.F.

Contacts : MFPF: Maité Albagly : 01 48 07 29 10 / maite.albagly@planning-familial.org

CADAC: Maya Surduts : 01 43 56 36 48 / colcadac@club-internet.fr

ANCIC : Marie-Laure Brival : marie-laurebrival@wanadoo.fr